



# AVIS PUBLIC

---

## ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal portant exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations (article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*) qui se tiendra le 20 décembre 2021 à 19 h au lieu habituel des séances, soit à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Ville-Marie situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, les membres dudit conseil :

- prendront en considération les prévisions budgétaires pour l'année 2022 et le programme triennal d'immobilisations préparé pour les années 2022-2023-2024;
- adopteront les prévisions budgétaires pour l'année 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Suivra immédiatement après cette séance, soit vers 20 h, la séance ordinaire du conseil.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 29 novembre 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 29 novembre 2021 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 7 décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 novembre 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier